



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 92075

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le programme national pour l'alimentation. Il désire connaître ses intentions concernant ce programme.

Texte de la réponse

Le premier article de la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche fonde, pour la première fois en France, le cadre de la mise en oeuvre d'une politique de l'alimentation. Ses orientations sont déclinées au travers d'un programme national interministériel dédié à la qualité de l'alimentation. Ce programme national pour l'alimentation (PNA) rassemble l'ensemble des acteurs publics et privés, notamment 14 ministères impliqués, qui intervenaient jusqu'à présent de manière éparse dans le champ alimentaire, pour traiter des nombreux enjeux de société liés à l'alimentation. Son ambition est « d'offrir à chaque citoyen les conditions du choix de son alimentation en fonction de ses souhaits, de ses contraintes et de ses besoins nutritionnels, pour son bien-être et sa santé ». Le PNA comporte quatre-vingt-cinq actions réparties, au sein de quatre axes complémentaires. Le premier axe accorde une importance particulière aux conditions d'une bonne alimentation. Il s'attache en priorité aux conditions d'alimentation des publics les plus vulnérables (enfants et adolescents, seniors, personnes hospitalisées, bénéficiaires de l'aide alimentaire, détenus). Les premières actions sont principalement conduites avec le secteur de la restauration collective, pour améliorer la qualité gustative, nutritionnelle et de service des repas servis. D'autres actions, visant à favoriser la consommation de fruits et légumes par les enfants, renforcer l'organisation de l'aide alimentaire distribuée par les associations caritatives, ou améliorer les prestations de portage à domicile des repas pour les personnes âgées, sont également développées dans cet axe. Le second axe mobilise les professionnels du secteur alimentaire sur des objectifs d'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'offre alimentaire produite et distribuée en France. Pour chaque type de production ou d'aliment, il vise au renforcement des conditions de sécurité et de durabilité des systèmes de production et à des améliorations de la composition organoleptique ou nutritionnelle des produits. Les actions engagées sont le plan de développement des « circuits courts », de l'agriculture biologique, ou encore des signes officiels de l'origine et de la qualité. Le troisième axe vise à renforcer le lien entre consommateurs, agriculteurs et professionnels du secteur alimentaire. Dans un contexte d'urbanisation et de mondialisation, les évolutions des comportements alimentaires et les interrogations de nos concitoyens sur l'origine et la composition des produits alimentaires rendent nécessaire une plus grande transparence sur les modes de production et une meilleure communication sur les bénéfices d'une alimentation tirée du modèle alimentaire traditionnel français. Un nouveau site d'information dédié, « alimentation.gouv.fr », aura vocation à devenir le site de référence du Gouvernement sur ces questions. Dans ce cadre, une mobilisation toute particulière est assurée à l'attention du public jeune. C'est en effet à l'enfance que s'acquièrent majoritairement des habitudes alimentaires qui seront conservées tout au long de la vie. De nombreuses actions sont conçues dans ce sens, tels la mise en place de « classes du goût », à l'école ou en parascolaire, l'accueil des classes chez les professionnels de l'agriculture ou de l'alimentation. Le dernier axe concentre les actions visant à promouvoir le patrimoine alimentaire et culinaire français, dont la richesse et les atouts économiques restent encore largement sous-exploités. Outre le

renforcement de l'attractivité touristique lié aux produits, aux recettes et terroirs des régions, le rayonnement et l'exportation des produits et savoir-faire français, une part importante de cet axe est consacrée à la transmission et au partage de ce patrimoine, et du socle culturel qui s'y rattache. Cet axe porte ainsi les différentes mesures de sauvegarde sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé lors de l'inscription du « repas gastronomique des Français » au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Sur tous ces thèmes, et au-delà des 85 premières actions mises en oeuvre ou impulsées par le Gouvernement, ce programme national se propose de fédérer toutes les initiatives des partenaires privés et associatifs, tant au niveau national que régional, qui oeuvrent en faveur de la qualité de l'alimentation de nos concitoyens. Depuis huit mois, plus de 100 partenaires se sont ainsi vus attribuer le logo créé pour ce programme, intitulé « Bien manger c'est l'affaire de tous ». La mobilisation de nombreux groupes de travail, de partenaires d'horizons très différents, continue d'ailleurs à donner lieu à l'émergence de nombreux nouveaux projets, particulièrement innovants et intéressants, qui continueront à être valorisés par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation dans les prochains mois. 2,9 Meuros ont été consacrés en 2010 à cette politique et 5,3 Meuros sont mobilisés pour ce programme en 2011.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92075

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11847

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8758